



FORMATIONS COURTES

INITIATION



Ref. : 8920032

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1510  
€ HT

Repas inclus

Code Dokelio : 52310

# RECOUVREMENT DE CRÉANCES : LES OUTILS JURIDIQUES

## Maîtriser sa prévention et sa gestion contentieuse

Qu'il soit amiable ou contentieux, le recouvrement de créances offre une large palette d'actions permettant de récupérer ses créances. C'est pourquoi, il importe de maîtriser toutes les options possibles de manière à anticiper, non seulement le choix, mais également l'ordre dans lequel seront initiées les différentes démarches et optimiser ainsi ses chances de recouvrement.

### OBJECTIFS

Identifier les outils juridiques pour prévenir les impayés  
Analyser l'efficacité des différentes actions en recouvrement  
Maîtriser les spécificités en cas de procédure collective

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Juristes  
Credit managers  
Responsables du contentieux et du recouvrement

### PRÉREQUIS

Être impliqué dans le recouvrement de créances

### COMPÉTENCES ACQUISES

Assurer la prévention et la gestion du recouvrement des créances de son entreprise

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval

### PROGRAMME

Recouvrement de créances : les outils juridiques

#### **Adopter des instruments efficaces pour prévenir les impayés et gérer le recouvrement amiable**

Maîtriser les dispositions à prendre dès l'élaboration des documents contractuels

- Se renseigner sur le client, contrôler sa solvabilité
- Les principales clauses à insérer dans les conditions générales de vente
- Mesurer l'efficacité du cautionnement et des autres garanties prévues au contrat

Identifier les moyens à sa disposition pour éviter le passage d'un dossier au contentieux

- Lettre de rappel et mise en demeure : les écueils à éviter lors de la rédaction de ses relances écrites et son formalisme
- Recourir à l'intervention d'un huissier ou à un service externalisé (affacturation et assurance-crédit : la distinction à opérer)
- Accorder un délai de paiement ou négocier l'abandon partiel de créances : le moment où le décider

Exercice d'application : rédaction de l'accord

#### **Engager et gérer au mieux son contentieux**

Conduire une action judiciaire

- Le moment où la déclencher
- Déterminer la juridiction compétente



Organisme qualifié  
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr  
Siret 412 806 960 00032



- Préparer les pièces pour le dossier
- Les actions tendant au paiement : injonction de payer et référé provision
- Assignation au fond : la procédure à intenter et savoir comment l'accélérer
- Mettre en jeu les clauses contractuelles : clause pénale, intérêts moratoires et déchéance du terme
- Identifier les mesures conservatoires : saisie conservatoire et sûretés judiciaires (nantissement, hypothèque)
- Utiliser au mieux la clause de réserve de propriété et le droit de rétention
- Voies d'exécution : le mode de saisie à privilégier entre la saisie-vente, la saisie-attribution et la saisie immobilière

Exercice d'application : identification et choix de la procédure adéquate puis rédaction de la demande d'injonction à payer

Étude de cas : les voies d'exécution

Recouvrement de créances et procédures collectives : mesurer l'impact de la loi de sauvegarde de l'entreprise

- Prévention des difficultés, sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire : les droits et obligations pour les créanciers antérieurs/postérieurs à l'ouverture de la procédure
- Identifier les conditions de délais, de vérification et d'admission des créances
- Gérer les garanties
- Typologie de l'efficacité des garanties en cas de redressement et/ou de liquidation judiciaires

Études de cas : intérêt de l'assignation en redressement ou liquidation judiciaires pour le créancier ; inopposabilité de la créance non-déclarée (conséquence de la forclusion)

## INTERVENANTS

Céline ROMERO  
avocat associé  
CABINET ROMERO

## MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant  
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs  
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

## LIEUX ET DATES

### À distance

29 et 30 juin 2023  
14 et 15 déc. 2023

### Paris

24 et 25 nov. 2022  
27 et 28 mars 2023  
13 et 14 nov. 2023

